

Assurance R.C.P.

WTW France – Département Sport Immeuble

Quai 33 - 33/34 quai de Dion Bouton

CS 70001 - 92814 PUTEAUX

Tél. 09 72 72 01 19

ffrandonnee@grassavoye.com

Contrat n° 41789295M/0002

Garantie financière

GROUPAMA - Assurance-crédit et caution

132, rue des Trois Fontanot - 92000 -NANTERRE

Tél. 33(0)149313131

Contrat n° 4000716162/0



Association GOËLE RANDO

Président : Mr Philippe Martin

Adresse : 13 chemin de St Ladre Prolongé
77230 Dammartin en Goële

Tél : 06 31 56 37 29

Email : president@goelerando.fr

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme
de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre : IM075100382

Annexe 12

Le 06/12/2024

NOTICE D'INFORMATION Itinérant Causse Méjean - Gorges du Tarn Du 9 juin au 20 juin 2025 (11 nuitées)



Le séjour est ouvert aux adhérents de l'association Goële Rando, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2024/2025 avec assurance RC (IR minimum). Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP titulaires d'une licence 2024/2025 avec assurance RC ou plus, ou titulaire du Pass-découverte couvrant la totalité du séjour.

Nombre de participants : 16 maximum

Dates : du 9 juin au 20 juin 2025

Mode de déplacements : voiture personnelle, covoiturage ou SNCF individuel.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de Randonnée Pédestre

64, rue du Dessus des Berges 75013 PARIS – numéro d'immatriculation : IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La FFRandonnée est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la Randonnée Pédestre et

le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée pédestre – code APE : 9319Z

SIRET : 303 588 164 00051

PROGRAMME :

Lundi 09 : Départ à votre convenance - Arrivée à FLORAC-TROIS-RIVIERES à partir de 17 heures à l'Hôtel du Pont. (Début du séjour)

Mardi 10 : Après un transfert en taxi sur le Causse Méjean, randonnée de 20kms avec dénivelé +440m -500m. Hébergement à l'Auberge Le Chanet à NIVOLIERS.

Mercredi 11 : Randonnée de 18kms avec dénivelé +350m -335m. Hébergement au Gîte du Mont-Servy à MAS SAINT-CHELY.

Jeudi 12 : Randonnée de 21kms avec dénivelé +400m -470m. Hébergement au Gîte de La Viale à LA VIALE.

Vendredi 13 : Randonnée en boucle de 17kms avec dénivelé +610m -610m. (possibilité de raccourcir)
Hébergement au Gîte de La Viale à LA VIALE.

Samedi 14 : Randonnée de 20kms avec dénivelé +470m -660m.
Visite de 1 heure de l'Aven Armand à la mi-journée.
Hébergement au Grand Hôtel de France à MAYRUEIS.

Dimanche 15 : Transfert en car vers Aguessac et randonnée de 16,5kms avec dénivelé +630m -580m. (possibilité de raccourcir)
Hébergement au Gîte Evolutions à PERELEAU.

Lundi 16 : Randonnée de 13kms avec dénivelé +300m -310m.
Hébergement au Gîte Chez Alex à LES VIGNES.

Mardi 17 : Randonnée de 13kms avec dénivelé +415m -385m.
Après la vue du haut sur les gorges étroites du Tarn, descente des gorges sur 8kms avec Les Bateliers pour une vue du bas en fin d'après-midi.
Hébergement à l'Hôtel Azuréva Les Bâteliers à LA MALENE.

Mercredi 18 : Randonnée de 15kms avec dénivelé +440m -410m.
Après une petite visite de SAINTE-ENIMIE (dit le Saint-Tropez du Tarn), transfert en taxi en fin de journée vers AGUESSAC.
Hébergement à l'Hôtel du Vallon à AGUESSAC.

Jeudi 19 : Dernier transfert en taxi vers BLAJOUX et randonnée de 19kms avec dénivelé +430m -390m.
Hébergement à l'Hôtel du Pont à FLORAC-TROIS-RIVIERES.

Vendredi 20 : Départ après le petit déjeuner vers votre domicile.
Fin de votre séjour itinérant.

HEBERGEMENT

- Tous les hébergements sont en demi-pension.
- Hôtels en chambre de 2 (double ou twin) avec sanitaires.
- Les gîtes en 2 / 3 / 4 par chambre sauf 1 jusqu'à 6. (privatisées pour Goële Rando).

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de Randonnée Pédestre

64, rue du Dessus des Berges 75013 PARIS – numéro d'immatriculation : IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La FFRandonnée est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la Randonnée Pédestre et

le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée pédestre – code APE : 9319Z

SIRET : 303 588 164 00051

COÛT DU SÉJOUR

Le coût du séjour est fixé à **880 €** par personne.

Ce prix comprend :

- La demi-pension (boisson non comprise) pour les 10 nuitées.
- Les visites prévues au programme (Aven Armand et Les Bateliers).
- Les 3 transferts.
- Le transport des bagages par La Malle Postale.
- Les taxes de séjour.
- La contribution financière EIT (FFRP).

Ne sont pas compris :

- Les frais de covoiturage.
- Les pique-niques ou paniers repas du midi.
- Les assurances facultatives individuelles (annulation, ...) proposées par l'assureur de la FFRP. D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué dans « ce prix comprend ».

INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions sont ouvertes dès maintenant. Bulletin disponible sur le site « goelerando.fr »

Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt du bulletin de pré-inscription accompagné d'un chèque de réservation de 160 € / pers. (chèque à l'ordre de Goële Rando).

Date limite des pré-inscriptions le 31 janvier 2025 maximum.

Ensuite le Club proposera aux pré-inscrits un bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

En cas d'annulation avant l'inscription définitive, le remboursement de la préinscription sera effectué par le Club.

ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire lors de l'inscription définitive aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances qui sera joint à notre envoi (si nécessaire se renseigner auprès de l'organisateur).

PAIEMENTS

Acompte de 160 € à la pré-inscription (encaissé en janvier).

Solde du séjour 720 € (avec possibilité de faire 4 chèques de 180 € encaissés en février, mars, avril, mai 2025 en fin de mois).

Eventuellement, primes d'assurances individuelles facultatives à régler **impérativement** lors de l'inscription.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de Goële Rando

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de Randonnée Pédestre

64, rue du Dessus des Berges 75013 PARIS – numéro d'immatriculation : IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La FFRandonnée est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la Randonnée Pédestre et

le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée pédestre – code APE : 9319Z

SIRET : 303 588 164 00051

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les participants sont invités à se regrouper par affinité pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Distance de Dammartin 680 km aller.

Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun aux frais de déplacement (trajet A/R et déplacements sur place éventuellement)

RECOMMANDATIONS

Respecter éventuellement les règles sanitaires qui seraient en vigueur à la date du séjour.

Ne pas oublier votre licence, votre carte vitale.

Il est indispensable d'avoir de bonnes chaussures car sur le Causse le terrain est très caillouteux avec des passages de temps en temps un peu technique.

Cependant les randonnées restent accessibles à tous ceux qui marchent régulièrement et surtout avec un peu d'entraînement avant le séjour. Participez régulièrement aux randonnées proposées par le club (PN et GP, 2 et 3 chaussures), ceci afin d'apprécier pleinement cet itinérant.

De plus, lors d'un séjour vous êtes en groupe et devez en suivre les règles, notamment nous vous demandons de respecter, les animateurs, le groupe et le responsable, afin que tout se passe pour le mieux.

Une réunion avec un parcours GP 3 chaussures sera organisée avant l'itinérant.

Cordialement

Le responsable
(Alain Douru)

PJ : Annexe 12bis : Conditions Générales de Vente - Articles R211.3 à R211.
Annexe 11 du Code du tourisme et notice sur les assurances